

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du
13 Juin 2018

Convocation affichée le 8 juin 2018

Ordre du jour :

1) Compte-rendu des décisions du Maire

2) DELIBERATIONS:

- Effacement des réseaux aériens de télécommunications Route de Vacquiers.

Demande de subvention.

- Avenants aux conventions de mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Frontonnais (Instruction des actes d'urbanisme et Banque de données territoriales)

- Autorisation de signature de la convention pour la désignation d'un maître d'ouvrage unique commun pour la construction d'un nouveau groupe scolaire et du bâtiment ALAE

- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des services entre la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la Commune de Villariès.

3) Réflexion sur le devenir de la bibliothèque

4) Comptes rendus des délégués

5) Questions diverses

Etaient présents :

M. ROUMAGNAC Léandre, Mme HEITZ Monique, Mme NOUVEL Odile, M. BARBES Alain, M. BERTAGNA Alain, M. BOISSIERE Sébastien, Mme DEL CARMEN Elodie. M. LAURIOL Éric. Mme PERLEMOINE Anita. M. SAINGIER Hervé.

Procurator(s) : M. COURRIER Laurent à M. Léandre ROUMAGNAC.

Etai(ent) excusé(s) : Mme Marie-Ange MERLY. Mme Marjorie TAUDOU

Etai(ent) absent(s) : Mme BARIZZA Pascale

Mme Monique HEITZ a été nommée secrétaire

La séance est ouverte à 21h05 sous la présidence de M. le Maire.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE.

Décision prise dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal au maire (article L2122-22 du C.G.C.T)

- Attribution du marché relatif à la création d'un carrefour giratoire sur la Route de Vacquiers (RD30A), le 31 mai 2018 à la SARL Etudes Conseil et Travaux Publics de Montberon pour un montant HT de 243 425.00 euros.

2) DELIBERATIONS:

- Effacement des réseaux aériens de télécommunications Route de Vacquiers. Demande de subvention.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'enfouir les réseaux aériens de télécommunications au niveau du futur giratoire, sur la Route de Vacquiers (RD30A).

Il rappelle à l'assemblée la convention propre tripartite du 23 février 2016 entre la Commune, ORANGE et le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne relative à l'effacement du réseau de télécommunication et la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2016 sollicitant l'effacement du réseau BT et EP sur la RD30 A, effacement qui devrait se réaliser en même temps que celui des télécommunications.

La part restant à la charge de la commune, pour la partie télécommunication est de 9 900€ comprenant les frais d'étude et d'ingénierie du génie civil et les travaux.

A cela, il faut rajouter le coût de la main d'œuvre du câblage, pour un montant de 3 432.84 €,

→ Soit un montant total de 13 332.84 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver les travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques sur la Route de Vacquiers (RD30a), au niveau du giratoire,
- De s'engager à payer la part communale des travaux au coût réel,
- De demander au Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention.

- Avenants aux conventions de mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Frontonnais pour les actes d'Urbanisme et de la Banque de Données Territoriale.

M. le Maire fait lecture à l'Assemblée des avenants aux conventions de mise à disposition des services de la Communauté de Communes du Frontonnais, à savoir :

- L'Instruction des actes d'urbanisme
- La Banque de Données Territoriales.

M. le Maire indique que ces avenants ont pour objet l'actualisation des données financières relatives à la commune pour tenir compte de l'évolution de la population et des prévisions budgétaires.

M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer ces conventions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise M. le Maire à signer les conventions ci-dessus citées.

- Autorisation de signature de la convention pour la désignation d'un maître d'ouvrage unique commun pour la construction d'un nouveau groupe scolaire et du bâtiment ALAE

M. le Maire indique que la Communauté de Communes des coteaux du Girou (C3G) dans le cadre de sa compétence statutaire « action en faveur des jeunes » et la Commune ont décidé de réaliser en commun la construction d'un nouveau groupe scolaire communal et d'un

bâtiment destiné à accueillir les activités périscolaires prises en charge par la Communauté de communes dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) intercommunal.

La loi du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique précise que lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage relèvent simultanément de plusieurs maîtres d'ouvrages, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La commune accepte d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux sus mentionnés.

La convention, ci annexée, a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la maîtrise d'ouvrage est exercée par la Commune et les modalités de partage des dépenses afférentes à ces travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents et représentés, d'approuver les termes de la convention ci-annexée définissant les conditions d'exercice de la maîtrise d'ouvrage unique entre la Communauté de Communes des coteaux du Girou et la Commune de VILLARIES, d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage unique.

- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la Commune de Villariès :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'intégration de la Commune de Villariès au sein de la Communauté de Communes des coteaux du Girou, le 1^{er} janvier 2013.

Une convention de mise à disposition des services relative à la compétence petite enfance (ALAE) a été signée entre les deux parties le 6 janvier 2013. Il indique qu'il convient de signer une nouvelle convention et en fait la lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

- Rénovation des coffres de commande avec pose d'horloges astronomiques : Monsieur le Maire demande l'ajout de cette délibération dont les éléments sont parvenus ce jour par voie postale. Accord du Conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 27 février dernier concernant la rénovation des coffrets de commande avec la pose d'horloges astronomiques, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (1BT209) :

- Dépose des 6 cellules des coffrets de commandes suivants :
Cde P1 « VILLAGE » ; Cde P16 « CAPITAINE » ; P6 « ESPAGNOL » ; P10 « LE MOULIN » ; P16A « CAPITAINE » ; P7 « EGLISE »
- Pose de 6 horloges astronomiques GPS et reprise des départs avec protections adaptées.

- Dépose des 8 cellules simplifiées des coffrets de commandes suivants :
P9 VIGNE-BARRADE C.S ; PAA PAGES C.S . P13 TURRAS C.S ; P BESSIERES CS ; PAB PAGES C.S ; PA PAGES C.S ; P7C EGLISE C.S ; P8 SEGALA C.S

- Fourniture et pose de 8 boîtiers équipés d'une horloge astronomique avec protections adaptées.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 390€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	5 647€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (estimation)	1 787€

Total :	8 824€
---------	--------

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver le projet présenté, et de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

3) REFLEXION SUR LE DEVENIR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE:

Créée en 2000, la bibliothèque municipale fonctionne grâce à la présence régulière depuis 15 ans d'un bénévole Monsieur Gérard LEROUX et de Betty Catala, secrétaire de mairie.

M. LEROUX va cesser ses fonctions à l'automne prochain pour prendre un repos bien mérité. Nous allons faire appel à des volontaires bénévoles pour lui succéder.

4) COMPTES-RENDU DES DELEGUES

ALAE

Une réunion de l'ALAE a eu lieu le 11 juin ; le délégué municipal a été averti trop tard pour se libérer et y assister.

Il a été rapporté deux questions :

- Le nettoyage de la salle polyvalente : le conseil précise que la salle est nettoyée 3 fois par semaine.
- L'utilisation du réfrigérateur situé dans la salle polyvalente par d'autres associations pour déposer des boissons en vue de manifestations ultérieures, et ce pendant les heures ALAE : il est rappelé que la direction de l'ALAE est toujours avertie à l'avance de ces manifestations, et que la salle est à disposition de toutes les associations du village qui en demandent l'autorisation.

Conseil d'Ecole :

- Bilan des activités scolaires :

. Aide Personnalisée aux enfants, RASED (pour 4 élèves de CE1)

. Sorties Scolaires : Visite du Musée de Villariès, Vieux Boucau pour les CE2...

. Groupements des Parents : le Groupement des Parents a interrogé les mairies sur les demandes de subvention pour leur association :

Pour la commune de Villariès : il a été rappelé que les subventions antérieures versées n'ont fait l'objet d'aucun bilan, la mairie ne pouvant pas donner de l'argent public sans compte rendu de bilan financier, elle a suspendu cette subvention.

- Effectifs 2018 – 2019 :

En Maternelle :

- suppression d'une classe et mouvements des enseignants. Mme Baroud prendra les MS/GS ; Mme Rique est nommée dans une autre école.
- Il est prévu 51 enfants : 16 PS, 16 MS et 19 GS qui seront répartis en 2 classes : une de 25 PS/MS (16 +9) et une de 26 MS/GS (7 + 19).

En Primaire à Bazus, 76 élèves : 31 CP ; 25 CE1 et 20 CE2 répartis en 3 classe : 25 CP avec Mme Rolland, 25 CP/CE1 (6+19) avec Mme Derbias et 26 CE1/CE2 (6 + 20) avec M. Cosset.

En Primaire à Gargas : 51 élèves : 27 CE2/CM1 (6 + 21) avec Mme Martin et 24 CM2 avec Mme Fernandez

☐ Réunion avec ENEDIS :

M. Alain BERTAGNA rapporte le compte rendu de cette réunion où ont été présentés les compteurs Linky et leurs futures installations en Haute Garonne, à priori 2020 pour notre commune.

☐ RAM

M. Alain BARBES rapporte la rencontre avec tous les acteurs des RAM de la C3G : Bilan très positif avec une fréquentation en forte croissance (de 44 à 65%) pour un effectif de 160 Assistantes Maternelles sur notre territoire.

Une mise au point sera faite pour les places dans les crèches associatives quant à l'accueil des enfants de communes limitrophes au lieu d'accueil.

Des partenariats avec la PMI sont en cours d'élaboration concernant l'utilisation d'Ecrans par les enfants.

Partenariat aussi avec le lycée L'Oustal de Montastruc pour le forum des métiers (formation d'assistante maternelle)

En 2019 sont prévus des ateliers « Contes » dans les bibliothèques municipales.

La fête des RAM aura lieu le 29 Juin à Gragnague.

☐ Contrat Enfance –Jeunesse de la C3G :

M. Léandre ROUMAGNAC rapporte le sujet de cette réunion avec tous les acteurs sociaux concernant la C3G :

- Rapport des règlements CAF
- Discussion autour d'une association communale les Tilleuls
- Bilan du travail réalisé par les directeurs des 14 ALAE et 5 ALSH de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou.
- Réflexion sur la mise en place d'actions pour la Jeunesse par la création de chantiers pour les 11 -17 ans, en priorité dans les communes où n'existe aucune structure pour les accueillir. Ces actions feront parties du nouveau contrat Enfance – Jeunesse 2018-2021.

- Restructuration des Maisons des Solidarités : Villariès dépend encore de Fronton, alors que les autres communes de la C3G dépendant de Saint-Jean.

☐ Parking place du village :

Il a été constaté à plusieurs reprises qu'un véhicule est stationné en plein centre de la place en dehors des emplacements réservés de parking : ceci perturbe la circulation des autres véhicules. Un premier signalement a été fait à la gendarmerie, mais ceci n'a pas été suivi d'effet.

M. le Maire va avertir à nouveau le propriétaire.

La Séance levée à 22h45.

NOMS	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ROUMAGNAC Léandre		HEITZ Monique	
BARBES Alain		LAURIOL Eric	
BARIZZA Pascale		MERLY Marie-Ange	
BERTAGNA Alain		NOUVEL Odile	
BOISSIERE Sébastien		PERLEMOINE Anita	
COURRIER Laurent		SAINGIER Hervé	
DEL CARMEN Elodie		TAUDOU Marjorie	